

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 27 MARS 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués

sauf

MM. BABILON (excusé), WEISS A. qui étaient représentés respectivement
par MM. SCHERTZ et KEMPF.

MM. ATZENHOFFER, ZINCK, MEYER J. P., MEYER Ch., Mme MAECHLING.

DEL. N° 12/1999 2000

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2000

Après présentation du Budget Primitif de l'exercice 2000 par Monsieur le Président
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer,

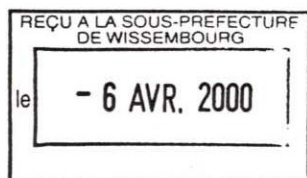
***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,
moins 1 voix contre et 1 abstention :***

***- les crédits d'un montant de 9 988 000 F
en dépenses et recettes de fonctionnement***

***- les crédits d'un montant de 19 351 000 F
en dépenses et recettes d'investissement***

au titre du Budget Primitif 2000.

***Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y
rapportant.***



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 29 mars 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL